

Mairie de Saint Barthélemy Lestra

République Française
Département de la Loire

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 20 MAI 2025

ORDRE DU JOUR :

Félicitations au Comité des Fêtes pour l'organisation du Festival

Information sur la compétence eau et assainissement

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif 2024

Le service d'assainissement collectif 2024 a concerné 209 abonnés pour un volume facturé de 14 344 m³. Le coût de facturation est de 2,03 € par m³, auquel s'ajoute un montant fixe de 20 €.

Une redevance minimale d'assainissement a été instaurée comme suit :

- Facturation de 30 m³ par an pour 1 personne ayant une consommation réelle d'eau potable comprise entre 0 et 30 m³
- Facturation de 60 m³ par an pour 2 personnes ayant une consommation réelle d'eau potable comprise entre 0 et 60 m³
- Facturation de 90 m³ par an pour 3 personnes et plus ayant une consommation réelle d'eau potable comprise entre 0 et 90 m³
- Facturation de 30 m³ pour les résidences secondaires si la consommation réelle d'eau est inférieure
- Facturation réelle de la consommation d'eau pour les entreprises

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement non collectif 2024

Le service d'assainissement non collectif comprend le contrôle pour des nouvelles installations et la vérification des installations déjà en place. Ce service est assuré par le SIMA Coise.

Pour l'ensemble des communes, 241 contrôles de conception ont été faits et 253 nouvelles installations ont été contrôlées. Concernant la vérification de fonctionnement, 629 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés et 167 diagnostics pour vente.

Sur la commune de Saint-Barthélemy il y a 28 installations non conformes, 26 avec obligation de travaux, 2 maisons avec absence d'installation. À noter que 6 installations n'ont pas été contrôlées.

Montant des redevances depuis le 1er janvier 2023

- Redevance pour contrôle de bon fonctionnement : 150 €
- Redevance de contrôle de conception d'un ANC : 150€
- Redevance de contrôle de réalisation d'un ANC : 300 € sans conception validée par le SPANC
- Redevance de contrôle annuel sur entretien de plus de 20 EH : 15€ (annuellement)
- Redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente non urgente : 200€
- Redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente urgente : 250€
- Contre visite : 75€

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2024

Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY) regroupe 75 communes dont 29 dans la Loire et 46 dans le Rhône pour 2 173 km de réseau au total.

Le nombre d'abonnés a augmenté de 0,6 % alors que la consommation en eau a diminué sur 2024 pour atteindre un volume d'environ 88 m³ par abonné par an en moyenne.

Le prix du m³ d'eau est de 3,90 € TTC en 2024, et sera de 4,04 € en 2025.

143 analyses bactériologiques et 52 analyses physico-chimiques ont été effectuées, le taux de conformité étant de 100 %.

Le taux de rendement du réseau de distribution a été amélioré, passant de 70 à 74 %.

Environ 20 km de réseaux ont été renouvelés en 2024.

Le site www.toutsurmoneau.fr permet de voir en temps réel sa consommation d'eau grâce au compteur

connecté, des alertes pour les fuites ou la surconsommation sont également en place.

Relation avec la Communauté de Communes de Forez-Est

Modification des statuts

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes de Forez-Est portant création et exploitation de réseaux de chaleur et installations de production d'énergies renouvelables.

Service ADS (instruction urbanisme)

Dans le cadre de la dématérialisation de l'instruction des demandes d'urbanisme, une nouvelle convention est signée avec la communauté de communes.

Les secrétaires de mairie sont conviées à une réunion avec le service ADS pour la mise en place de cette dématérialisation le **27 mai** après-midi. De ce fait, ce jour-là, **l'ouverture du secrétariat de mairie est modifiée, la mairie sera ouverte de 9h à 12h.**

Commission Ordures Ménagères

Le container verres du stade a été remplacé par un container aérien provisoire suite à plusieurs relances de la commune. Le nouveau container enterré doit être installé d'ici la fin du mois.

Une visite du centre de tri va être organisée et ouverte à la population le 24 septembre (les personnes intéressées sont priées de se faire connaître rapidement en mairie).

Indemnité de gardiennage de l'église

Vote d'une indemnité versée aux personnes s'occupant d'ouvrir et fermer l'église de 110 € par an comme en 2024.

Proposition de la Région AURA pour mise à disposition d'un barnum aux associations

La Région Auvergne-Rhône-Alpes lance un dispositif visant à céder à titre gratuit un barnum aux communes de – 2 000 habitants, au bénéfice des associations communales ou intercommunales d'intérêt public.

Compte-rendu des commissions

Commission Vivre à Saint-Barthélemy

Le conseil municipal enfant se réunira le 06 juin.

Le 13 septembre, les enfants vont découvrir les nouveaux locaux du siège de la CCFE.

Un hôtel à insectes et un nichoir ont été installés vers le cimetière et au jardin partagé. Les fiches pour les arbres du verger vont bientôt être mises en place.

Apéritif dinatoire regroupant les élus et les membres des commissions le 29 août au soir avant la séance de cinéma sous les étoiles organisée par le conseil municipal enfant.

Commission Services Municipaux

Venue de la Ludothèque le 03 juin. Le système de prêt de jeux a changé, ceux-ci doivent être commandés au préalable.

Commission Travaux

ERAC : Retard dans les travaux, sont en cause le maçon et le bureau d'études structure (des pénalités de retard seront mises en place).

Plus-value sur le lot charpente-couverture d'environ 16 900 € HT. Pour compenser, des moins-values seront faites sur l'équipement de sonorisation et les escaliers menant à la scène.

La commission travaux se réunira le 26 mai à 18h à l'ERAC.

Salle Lays : La chaudière est en panne, André Michel va essayer de la réparer. En attente d'un devis de Thermi service pour une nouvelle chaudière

Tènement de la place : le devis pour la partie démolition a été signé. Voir le charpentier pour la toiture en octobre.

Logement Ancien Presbytère : Les retouches de peinture dans le logement anciennement occupé par Ambre Chaudier ont été faites par Maxime. **L'appartement est toujours à louer.**

Commission Urbanisme

La Chambre d'Agriculture a fait appel du jugement du Tribunal Administratif.

La commission d'évaluation du Toono s'est réunie et, à la suite la CDPENAF doit faire une présentation de l'éco-hameau lors d'une prochaine session.

Commission Voirie

Un point va être fait avec l'entreprise Eiffage sur les travaux à faire.

Présentation des travaux d'Enedis pour l'enfouissement d'une ligne Haute tension de Feurs à Saint-Martin

Commission Intercommunale avec Saint-Martin

Le comité de pilotage de la micro-crèche a eu lieu. Le taux d'occupation était de 63 % pour 2024 et est en prévision de 74 % pour 2025

Questions diverses

- Le conseil municipal vote une décision modificative sur le budget assainissement pour l'acquisition d'une tondeuse.
- Réunion d'adjoints le 04 juin à 14h
- Présentation du bilan énergétique des bâtiments communaux par les services du SIEL le 10 juin à 9h.
- La commission communale des impôts directes se réunira le 10 juin à 11h pour travailler sur les habitations classées en catégorie 6
- Le conseil municipal vote une subvention de 50 € en faveur du Comité de la Loire Handisport
- Le conseil municipal autorise le maire à donner mandat à Sandrine Pétronin pour la vente de la Maison Marguerite. La commission sera de 6 000 € à la charge de la commune.
- **La campagne d'inscription pour le transport scolaire est ouverte depuis le 12 mai jusqu'au 19 juillet. L'inscription par internet est privilégiée sur le site www.laregionvoustransporte.fr**
- L'AFR organise une après-midi détente le 18 juin

Prochaine réunion de conseil municipal le 16 juin à 19h30

Liste des délibérations

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics 2024

Le Conseil municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics 2024

1° - Service assainissement collectif

2° - Service assainissement non collectif

3° - Service public d'eau potable

4° - Approbation de la modification des statuts communautaires

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts communautaires suite à la création et l'exploitation de réseaux de chaleur et des installations de production d'énergies renouvelables

5° - Convention avec la Communauté de Communes de Forez-Est pour la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention entre la Communauté de Communes de Forez-Est la commune de Saint-Barthélemy Lestra pour la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme

6° - Indemnité de gardiennage de l'église

Le conseil municipal vote à l'unanimité une indemnité de 110 € aux personnes s'occupant de l'ouverture et la fermeture de l'église.

7° - Demande d'un barnum auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'un barnum qui sera mis à disposition des associations communales ou intercommunales d'intérêt public.

Délibération votée à l'unanimité

8° - Budget Annexe Assainissement – Décision modificative n° 01/2025

Le conseil municipal vote à l'unanimité une décision modificative pour l'acquisition d'une tondeuse.

9° - Subvention au Comité départemental Handisport

Le conseil municipal vote une subvention de 50 € au Comité départemental Handisport

Décision votée avec 10 voix pour et 4 abstentions

**Pour un mode de vie
plus équilibré,
chaque petit pas compte.**

Augmenter ↗



Les fruits et légumes



Les légumes secs:
lentilles, haricots, pois
chiches, etc.



Les fruits à coque:
noix, noisettes, amandes
non salées, etc.



Le fait maison



L'activité physique

Aller vers ↗



Le pain complet
ou aux céréales, les pâtes,
la semoule et le riz complets



Les poissons gras
et maigres en alternance



L'huile de colza,
de noix, d'olive



Une consommation
de produits laitiers
suffisante mais limitée



Les aliments de saison
et les aliments produits
localement



Les aliments bio

Réduire ↘



Les produits sucrés
et les boissons sucrées



Les produits salés



La charcuterie



La viande: porc, bœuf, veau,
mouton, agneau, abats



Les produits avec
un Nutri-Score D et E



Le temps passé assis



L'alcool

À réduire pour les adultes.
Pour les femmes
enceintes, les enfants
et les ados : zéro alcool.



DMS-115-248 - Illustrations Ruby Taylor

MANGERBOUGER.FR